

PRÉALPES, OVIN SPÉCIALISÉ, HERBASSIER STABILISÉ EN COLLINE

Conjoncture 2011/2012

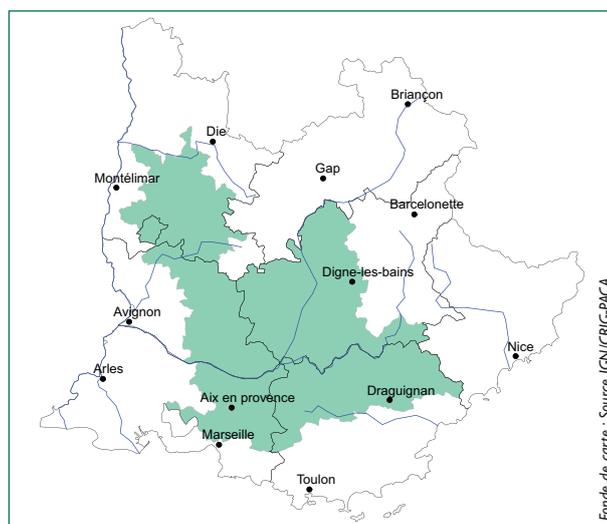
En moyenne montagne méditerranéenne, un éleveur entrepreneur de garde en montagne, avec un troupeau transhumant de 500 brebis, une production variée d'agneaux semi-finis et d'agnelles de reproduction, une conduite quasi exclusive sur parcours, avec achat intégral des stocks fourragers. Un faible niveau de charges de structure.

Caractéristiques générales du système et localisation

Ce système est localisé en zone préalpine, plus particulièrement dans les secteurs d'altitude modérée (de 400 à 1000 m) avec des disponibles pastoraux importants. C'est un système d'élevage spécialisé basé sur le pâturage en gardiennage qui utilise d'importantes surfaces pastorales constituées de plusieurs « places » plus ou moins distantes et complémentaires dans des milieux d'altitude, d'exposition et de végétation variés. Pour l'été, la pratique de la transhumance vers les Alpes, le plus souvent avec estive collective, est obligatoire. Les surfaces fourragères mécanisables sont peu importantes voire inexistantes, et compte tenu de l'altitude, la durée de l'hivernage en bergerie est toujours modérée.

L'absence de récoltes de fourrages permet à ces éleveurs de garder tout l'été sur l'estive collective où ils ont placé leurs bêtes, ce qui leur apporte un complément de revenu appréciable.

Le troupeau est en race rustique locale en auto-renouvellement et sans croisement viande avec un effectif entre 300 et 1 500 brebis. Le plus souvent,



> Zone de présence

sauf dans le Var, l'agnelage de printemps est dominant, voire unique, afin de profiter au mieux de la pousse de l'herbe printanière pour assurer la lactation et minimiser l'achat de foin. Les charges de structure sont faibles et permettent une bonne efficacité économique.

L'exploitation et ses productions en quelques chiffres

> La structure

- 1,1 UMO
- 500 Brebis
- 10 ha de SAU tout en prairies permanentes
- 600 ha de parcours individuels de proximité
- Estive collective en alpage

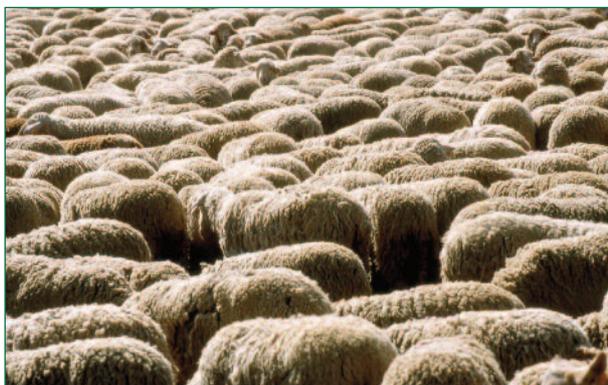
> Les produits et ventes

- 400 agneaux produits pour la vente et le renouvellement
- 3 mois de travail salarié pour la garde en estive du troupeau collectif



Le territoire de l'exploitation

Les 10 ha de terres cultivées et mécanisables de cette exploitation sont des prairies naturelles permanentes au sec, regroupées autour de la bergerie principale et destinées exclusivement à la pâture. L'absence de récoltes de foin permet à l'éleveur de travailler comme berger d'estive pour le groupement pastoral où il a placé ses bêtes. L'exiguïté des surfaces cultivées est compensée par l'étendue du domaine pastoral mobilisé : plus de 600 ha de parcours individuels de proximité et un alpage collectif, y compris une centaine d'hectare qui permettent d'assurer les sécurités nécessaires au pâturage. Ce territoire pastoral est constitué de plusieurs « places » plus ou moins distantes et complémentaires. Il se caractérise par la diversité des milieux qui le compose (Vieux prés, Pelouse alpine et préalpines, Landes variées, Garrigues et parcours boisés), auxquels viennent s'ajouter des surfaces plus « herbagères » (Restoubles, friches, vignes, voire des prairies) qui sont mobilisés en complément au fil des saisons en fonction des opportunités et des besoins.



Le recours au gardiennage est obligatoire, en toutes saisons. Faute d'une maîtrise suffisante du foncier, il n'y a guère de parcs fixes, excepté un ou deux parcs de cinq hectares à proximité des bâtiments d'élevage. Des points d'eau ont pu être aménagés dans la plupart des places et une citerne vient pallier les manques. L'alpage est collectif, loin du siège de l'exploitation, il nécessite une transhumance en camion. Il est géré par un groupement pastoral. La saison d'estive débute vers le 15 juin et se termine vers le 15 octobre, soit entre 100 et 120 jours. Le groupement pastoral de l'estive a contractualisé une PHAE (Prime Herbagère Agri-Environnementale) sur une partie des surfaces de l'alpage, ainsi qu'une mesure 323C, en raison de la présence du loup, ce qui permet l'embauche d'un aide berger et la prise en charge d'une partie du coût des moyens de protection du troupeau.

La main-d'oeuvre et le travail

L'éleveur travaille à temps plein sur l'exploitation. Son conjoint l'aide pour l'administratif et pour les gros chantiers sur le troupeau (tonte, prophylaxie,...). L'été, l'éleveur garde le troupeau collectif en estive.

En intégrant le travail de garde sur l'estive et le bénévolat, on estime la main-d'œuvre totale à 1,1 UMO pour 1 UMO familiale rémunérée.

Avec le gardiennage tout au long de l'année, l'astreinte journalière est importante et ne laisse pratiquement pas de temps disponible. Le Temps Disponible Calculé (TDC) estimé avec la méthode du Bilan Travail est de l'ordre de 200 heures, concentré de mi-novembre à Janvier. Les conditions de travail sont parfois difficiles : gardiennage du troupeau quel que soit le temps et parfois éloignement de la famille pendant la période d'estive.

Matériels, bâtiments, équipements

Le peu de matériel de l'exploitation est en propriété : un tracteur de 75 CV, un gyrobroyeur, une fourche à fumier, un épandeur, mais pas de chaîne de récolte des fourrages.

Le matériel est acheté d'occasion et est ancien.

La pratique fréquente du gardiennage réduit les besoins en clôtures à des filets mobiles. Une fourgonnette bétailière et un utilitaire tout terrain sont des compléments indispensables, ainsi qu'un parc de tri et de contention.

Les bâtiments sont modestes : une bergerie en dur de 300 m², assez ancienne, une serre d'agnelage de 300 m², deux serres d'appoint sur les autres places ainsi qu'un hangar de 200 m².





Le troupeau

Le troupeau de 500 brebis de race Mérinos d'Arles est mené en race pure et en auto-renouvellement. Il a une génétique correcte assurée par l'achat de béliers Mérinos issus de la base de sélection.

L'objectif de production est d'une mise bas par an et par femelle mise en lutte. Mais compte tenu de leur croissance à l'herbe, les agnelles de renouvellement gardées sur le printemps ne peuvent être mises en lutte qu'à l'âge de 18 mois. L'agnelage principal se déroule juste avant la mise à l'herbe afin de valoriser au mieux la pousse de l'herbe printanière par les allaitantes. Un agnelage de rattrapage a lieu à l'automne à la redescende d'estive.

De race pure Mérinos, les agneaux produits sont de types variés :

- Les agneaux nés à l'automne sont commercialisés jeunes, légers, en vif pour le marché export.
- Les agneaux nés en fin d'hiver (tardons), sont vendus vers 8 mois, en vif. Les mâles sont commercialisés, toujours en vif, semi-finis pour l'engraissement ou pour l'Aïd.
- Une partie des femelles est vendue comme reproductrices, alors que les autres sont gardées pour le renouvellement.

Toutes les mises en marché se concentrent sur le second semestre de l'année et se font en une fois par type d'agneaux, soit trois ventes sur l'année.

La réussite de la lutte principale d'automne est vitale, ainsi que l'attention portée à l'état des bêtes alors que le recours au distribué est limité. La sélection génétique est importante, d'une part pour avoir un troupeau ayant une bonne rusticité, tout en ayant un niveau de production correct,

En quelques chiffres...

> Effectif moyen présent

- 500 Brebis soit 75 UGB

> Cheptel reproducteur au 1^{er} janvier

- 420 adultes
- 80 agnelles de plus de 6 mois
- 16% de taux de renouvellement
- 8 béliers Mérinos d'Arles
- 2 béliers sont achetés par an

> Bilan de la reproduction

- 69% des mises bas en Février-Mars
- 31% des mises bas en Septembre-Octobre
- 78% de taux de mise bas
- 117% de taux de prolificité
- 12,4% de taux de mortalité agneaux
- 80% de taux de productivité numérique

> Bilan des ventes

- 155 agneaux d'herbe de printemps semi-finis « tardons » de 35kg vif à 8 mois
- 40 agnelles de printemps vendues à la reproduction 32kg à 8 mois
- 125 agneaux légers d'automne de 22kg vif à 70 jours

> Productivité du troupeau

Productivité numérique

- 0,8 agneau/brebis

Productivité pondérale

- 10,3 ekgc/brebis

d'autre part afin de se constituer une clientèle pour l'achat d'agnelles. La vente des agneaux d'automne en légers permet de laisser les mères dehors une grande partie de l'hiver, car n'étant plus en lactation elles ont alors moins de besoins

> Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux

Mois	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU
LOTS DES MISES BAS D'AUTOMNE			Mise bas 120 Brebis (30% MB)									Mise en lutte 45 jours	
LOTS DES MISES BAS D'HIVER		Mise en lutte 45 jours					Mise bas 270 Brebis (70% MB)						
		Vente des tardons et des agnelles					Vente des agneaux légers						

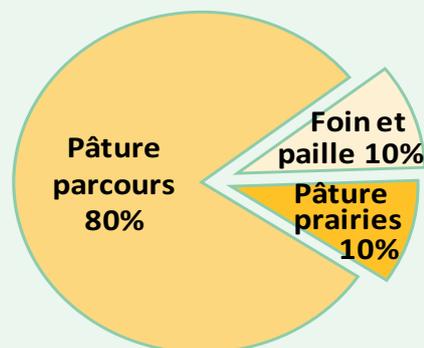
La conduite de l'alimentation

La distribution de foin ou de céréales aux brebis est réduite. Grâce à la pratique systématique du gardiennage en toutes saisons le pâturage contribue très fortement à l'alimentation du troupeau avec la mobilisation importante de surfaces pastorales variées : les parcours de proximité et l'estive en alpage avec la pratique de la grande transhumance. La conduite des agneaux est identique pour les deux périodes d'agnelage. Ils sont élevés sous leur mère et la suivent au pâturage en toutes saisons y compris à l'estive. Ils sont nourris exclusivement à l'herbe et n'ont aucune complémentation spécifique. L'objectif de l'éleveur est de ne pas avoir à finir des agneaux en bergerie ce qui nécessiterait de la place et surtout des achats d'aliment conséquents.

L'estive qui permet la reconstitution des réserves corporelles des brebis et qui se termine par la lutte principale est une période clé pour l'alimentation du troupeau. Dans ce type de système extensif, pâturant sur des milieux pastoraux, prévoir des sécurités alimentaires est vital. Ces sécurités reposent d'abord sur un disponible en surface largement dimensionné pour le pâturage ou, selon les années, du foin est acheté pour faire face à un hivernage rallongé, à un manque de ressources pastorales ou à la neige. Enfin, en dernier recours, l'éleveur peut envisager la réduction du troupeau par une vente plus importante d'agnelles.

En quelques chiffres...

> Part du foin et de la pâture dans l'alimentation



> Bilan du distribué (par brebis)

- 70kg de foin / brebis
- 15kg de paille / brebis
- 10kg de grain / brebis
- Pas de distribué aux agneaux

> Le calendrier d'alimentation du troupeau

Mois	DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC
Lots	MISES BAS D'AUTOMNE	Lactat.	Vide			prepa lutte	lutte	Gestation			fin gesta	AGNELAGE/LACTATION	
	MISES BAS D'HIVER	Gestation	fin gesta	AGNELAGE/LACTATION			vide		prepa lutte	Lutte		Gestation	
Ressources mobilisées	STOCKS BERGERIE	[Barres bleues indiquant la présence de stocks]											
	SURFACES FOURRAGERES	[Barres bleues indiquant la mobilisation de surfaces]											
	PARCOURS	[Barres bleues indiquant la mobilisation de parcours]											
	ESTIVE	[Barres bleues indiquant la mobilisation de l'estive]											

Les gestantes passent une partie de l'hiver dehors et rentrent en bergerie pour une complémentation en fin de gestation.

Les vides, dont les agneaux ont été vendus en décembre, passent tout l'hiver dehors sauf épisode neigeux.

Dès l'agnelage terminé, les mères sont mises à l'herbe en filet sur les prairies les plus proches de la bergerie. Puis il n'y a plus qu'un seul troupeau qui est gardé.

A la descente d'estive, les agnelées sont sur les prairies puis sur des parcours favorables avec les agneaux.

Les surfaces

Avec une SAU de 10 ha composée uniquement de prairies permanentes mécanisables, la conduite de ces surfaces fourragères cultivées est très simplifiée : pas de labour, pas de travail du sol, pas de fertilisation minérale. La prairie est exploitée uniquement par la pâture, en filets, en trois passages : deux au printemps et un à l'automne.

Les parcours, sont pâturés une fois par an en gardiennage, sauf pour le lot de lutte à l'automne où les brebis sont lâchées. Les différents quartiers de parcours sont spécialisés sur une période d'utilisation selon leur nature.

En quelques chiffres...

> Fertilisation

- 9 tonnes / ha de fumier, 1 an sur 2, sur les prairies permanentes

> Ratios surface par brebis

- 1,2 ha de parcours / brebis
- 0,02 ha de SF / brebis

> Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 7,5 UGB / ha
- SFT : 0,1 UGB / ha



Les bilans économiques du cas type

> Le compte de résultat 2011/2012

	2011	2012	Evolution
PRODUITS	87 300 €	87 800 €	0,6 %
Produits ovins	29 600 €	30 300 €	2,2 %
Dont vente agneaux	28 300 €	28 900 €	
Dont autres produits	1 925 €	1 983 €	
Dont achat reproducteurs	- 620 €	- 639 €	
Gardiennage en montagne	6 200 €	6 300 €	1,5 %
Primes et soutiens de la PAC	51 500 €	51 300 €	- 0,4 %
Dont DPU	17 500 €	17 500 €	
Dont Aides ovines	10 100 €	10 100 €	
Dont Aides cultures	0 €	0 €	
Dont PHAE	12 700 €	12 700 €	
Dont ICHN	13 200 €	13 200 €	

	2011	2012	Evolution
CHARGES	56 000 €	57 200 €	2,3 %
Charges opérationnelles ovines	26 100 €	26 700 €	2,2 %
Dont charges d'alimentation	19 300 €	19 700 €	
Dont charges de SFP	0 €	0 €	
Dont charges diverses	6 800 €	6 900 €	
Charges structurelles hors amortiss et frais financiers	21 800 €	22 500 €	3,2 %
Amort. et frais financiers	8 100 €	8 100 €	
Annuité des emprunts	5 200 €	5 200 €	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	39 400 €	38 700 €	- 1,9 %
REVENU DISPONIBLE	34 200 €	33 500 €	- 2,2 %
RESULTAT COURANT	31 300 €	30 600 €	- 2,4 %

Régime fiscal : Forfait

> Eléments pour l'analyse du bilan économique de l'exploitation

En quelques chiffres...

	2012	% évolution 2011/2012
Charges structure / ha SAU	NC	NC
Charges structure / brebis	60 €	2,3 %
Primes / produit brut	58 %	- 0,6 %
EBE / produit brut	44 %	- 1,1 %
Annuité / EBE	13 %	0,3 %
Revenu disponible / UMO	33 500 €	- 2,2 %
Résultat courant / UMO	30 600 €	- 2,4 %

> Eléments pour l'analyse technico-économique de l'activité ovine

En quelques chiffres...

	2012	% évolution 2011/2012
Effectif brebis	500	
Agneaux produits / brebis	0,80	
Valoris moy de l'agneau	90 €	2,2 %
PB hors primes / brebis	61 €	2,2 %
Charges opé / brebis	53 €	2,2 %
Dont alim directe / brebis	39,5 €	2,3 %
Dont surf fourrag / brebis	0 €	
Dont frais divers / brebis	13,9 €	0 %
MB hors primes / brebis	7,2 €	2,3 %

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement sur les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici.

Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- les Droits de Paiement Unique (DPU) sont des primes découplées dont le montant a été calculé sur une base historique puis réévalué en 2010.
- la Prime Ovine (PO) s'est substituée à la Prime à la Brebis (PB).

Toutes ces évolutions sont le résultat de la mise en œuvre des mesures de rééquilibrage de la PAC en faveur des éleveurs ovins allaitants.

- l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (l'ICHN) dont le montant varie en fonction des zones de handicap où sont situées les terres de l'exploitation.
- les Primes à l'Herbe Agri Environnementales (PHAE individuelle et collective) perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures.

Comme pour toutes les exploitations agricoles bénéficiaires de la PAC, ces versements sont soumis à une mécanique de stabilisation par le prélèvement d'un pourcentage du montant total des aides versées au titre de la PAC qui était de 9 % en 2011 et qui est de 10 % en 2012.

> Petit lexique des termes économiques

Produits ovins : *Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.*

Charges opérationnelles : *Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette l'activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.*

Marge Brute ovine hors prime (MB hors primes) : *Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.*

Charges structurelles : *Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.*

Annuité : *Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.*

Amortissement : *Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.*

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) : *Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.*

Revenu disponible : *C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.*

Résultat courant : *C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.*

Perspectives et enjeux

Ces élevages sont confrontés à de fortes contraintes humaines : temps de présence important au troupeau notamment pour le gardiennage, aléa foncier et climatique, ventes en dehors de toutes structures organisées, isolement, difficultés à respecter certaines exigences de la PAC,... A cela s'ajoute parfois une exposition très prononcée aux risques de prédation avec une durée de pâturage très importante et une utilisation de milieux peu ouverts et souvent assez isolés.

Ce système est dépendant du débouché commercial de l'Aid dont l'avancée chaque année de la date risque de réduire la valorisation des agneaux mâles. Ces élevages sont aussi bien placés pour produire des femelles de reproduction à des prix compétitifs, ce qui permet une diversification des débouchés. Même si ce système cumule des handicaps techniques (alimentation achetée, génétique pas adaptée, place en bergerie...) la vente directe est envisagée par certains soit sur des petits troupeaux (200 brebis) soit pour des dimensions plus importantes avec la participation du conjoint.

En dépit des fortes contraintes humaines qu'il peut générer, ce système est souvent une base d'installation pour des jeunes bergers n'ayant guère de moyens financiers pour démarrer dans l'élevage. En effet, les faibles besoins en investissement, notamment en matériel, et en surfaces fourragères mécanisables (toujours plus difficile à louer que du parcours), font de ce système une alternative très fréquente pour des installations hors cadre familial. Il permet, au prix de conditions de travail difficiles, de s'adapter à des conditions d'installation précaires, en attendant de

trouver des places plus confortables et de se sédentariser au bout de quelques années (phase de stabilisation). Ce type d'exploitation peut aussi résulter de l'agrandissement d'une exploitation préalpine classique par des ajouts de surfaces pastorales très conséquentes. Dans ce cas la présence de matériel pour la fauche de l'herbe printanière excédentaire est fréquente.

Enfin, depuis quelques années, avec les modifications d'attribution de l'ICHN (passage de l'UGB à l'ha), dans ce type d'exploitation, on atteint rapidement une ICH au plafond. On assiste à des créations de troupeau sur ce modèle pastoral avec un cheptel autour de 100 brebis. Il s'agit soit d'un premier pas vers ce système ovin spécialisé herbassier, pastoral et transhumant, soit d'opportunisme sans réel projet agricole.



ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE CE CAS TYPE :

Jean-Pierre MARY - Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence

Jean-François BATAILLE - Institut de l'Elevage

Relecture : Lucie SICILIANO - Maison Régionale de l'Elevage - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Cartographie : Nicolas CORBOZ - FRGDS - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ce document est téléchargeable sur le site : www.idele.fr

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Elevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Elevage.

LES PARTENAIRES

Avec l'appui financier de France Agrimer, du Casdar et des Conseils Régionaux Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes
Avec la coordination régionale de la Maison Régionale de l'Elevage et de Rhône-Alp'Elevage



Mai 2013

Document édité par l'Institut de l'Elevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
www.idele.fr - PUB IE : 00 13 56 003